

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Namibia
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Burgos, Elie
Caretti, Brigitte
Eperon, Lionel

Bevorzugte Zitierweise

Burgos, Elie; Caretti, Brigitte; Eperon, Lionel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Namibia, 1990 - 2007*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	1
Zwischenstaatliche Beziehungen	1
Aussenwirtschaftspolitik	1

Abkürzungsverzeichnis

EG Europäische Gemeinschaft
DDR Deutsche demokratische republik

CE Communauté européenne
RDA République démocratique allemande

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Beziehungen zu internationalen Organisationen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 10.01.2007
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'**accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et les Etats de la SACU** (Union douanière d'Afrique australe, comprenant l'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland). Cet accord couvre le commerce des produits industriels et agricoles transformés ainsi que les produits de la pêche. L'accord en question a été ratifié à l'unanimité, aussi bien au Conseil national qu'au Conseil des Etats.¹

Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 24.12.1994
LIONEL EPERON

Les autorités fédérales ont décidé de procéder, d'ici à fin 1996, à la fermeture des **ambassades de Suisse** à Luanda (Angola), Yaoundé (Cameroun) et Panama, ainsi qu'à l'ouverture d'un consulat général à Shanghai (Chine). L'ambassade de Suisse à Beyrouth (Liban) sera, quant à elle, réouverte. En revanche, les consulats généraux établis à Windhoek (Namibie), Bregenz (Autriche), Curitiba (Brésil), Dijon et Le Havre (France), ainsi que le bureau des visas de Casablanca (Maroc) seront supprimés. La Confédération a, par ailleurs, créé un **bureau de liaison** à Jéricho auprès des autorités autonomes palestiniennes.²

Aussenwirtschaftspolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 13.03.1990
BRIGITTE CARETTI

Les **mouvements commerciaux suisses** avec l'**Afrique du Sud** ont connu, en 1990, des évolutions dissemblables. Alors que les exportations ont augmenté de 5,1%, les importations ont diminué de 45%. Ce changement résulte d'une modification dans la prise en considération de la provenance des diamants puisque, en vertu de l'indépendance de la Namibie le 21 mars 1990 – reconnue par la Suisse à la fin du même mois – les pierres originaires de cet Etat sont désormais comptabilisées distinctement.³

VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS
DATUM: 24.07.1990
BRIGITTE CARETTI

A fin juillet 1990, le **Conseil fédéral** avait instauré un régime d'importations spécial pour les **produits provenant d'Allemagne de l'Est**, régime rendu nécessaire par l'union douanière factuelle de cette dernière avec l'Allemagne fédérale. Il appliquait aux marchandises en provenance de RDA les préférences tarifaires accordées à celles des pays de la CE. L'unification allemande ayant eu lieu en octobre 1990, ce régime devint caduc. Les Chambres en prirent acte et entérinèrent également l'intégration, dans la liste des pays en développement bénéficiant de droits de douane préférentiels, de la Namibie et de la Mongolie, telle que proposée par le Conseil fédéral dans son rapport sur les mesures tarifaires prises pendant le 2e semestre 1990.⁴

1) FF, 2007, p. 957 ss.; BO CN, 2007, p. 115 ss.; BO CE, 2007, p. 102 ss.

2) BZ, 23.8.94; NZZ, 5.7 et 24.12.94.

3) FF, 1991, p. 399; NZZ, 13.3.90.

4) FF, I, 1991, p.1318; FF, I, 1991, p.218ss.; JdG, 24.7.90.